



Mise en retraite anticipée par employeur

Par **Vincent75**, le **18/05/2026** à **17:57**

Bonjour,

Suite à une discussion avec ma mère, je vous partage la situation suivante car je m'interroge :

Ma mère a contesté la décision de mise à la retraite anticipée prise par son employeur.

Elle a adressé un courrier recommandé en janvier 2026 afin de la contester, alors que son départ pour mise en retraite anticipée est prévu pour novembre 2026.

Cette contestation a-t-elle pour effet de suspendre automatiquement la mise à la retraite prévue en novembre 2026 ?

Autrement dit, puisqu'elle a agi dans le délai de deux mois, si elle n'obtient pas de réponse concernant l'aide juridictionnelle d'ici là, son départ sera-t-il suspendu dans l'attente de la procédure ?

À défaut, quelles seraient les conséquences concrètes ?

Merci pour votre aide !